



Communauté
d'agglomération
Territoires vendômois



Plan local d'urbanisme
de la commune de
Naveil

Pièce n°6.5.1 – Servitude d'utilité publique et annexes

Plan local d'urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal du 12 décembre 2006.

Plan local d'urbanisme modifié par délibérations du conseil municipal du 1^{er} mars 2011, du 29 août 2011, du 11 juin 2012, du 25 février 2013 et par modification simplifiée du 25 août 2016.

Plan local d'urbanisme mis-à-jour par arrêté communautaire du 20 octobre 2022.

Vu pour être annexé à l'arrêté de mise à jour du 20 octobre 2022

Le vice-président délégué à l'aménagement de l'espace communautaire,



Philippe MERCIER

LE
RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE

Liberté
Egalité
Fraternité

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RÉGIONAL
en date du 29.04.2021
enregistré le 29.04.2021
numéro 21.133

Direction régionale
des affaires culturelles
CONSERVATION RÉGIONALE
DES MONUMENTS HISTORIQUES

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL EN DATE DU
PORTANT INSCRIPTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DES
VESTIGES BÂTIS ET NON BÂTIS DU CHÂTEAU DE VENDÔME À VENDÔME (LOIR-
ET-CHER).

La Préfète de la Région Centre-Val de Loire
Chevalier dans l'ordre de la légion d'Honneur

VU le livre VI, titres I et II du code du patrimoine,

VU l'article 24 du décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

VU le classement sur la liste de 1840 des vestiges de l'ancien château,

VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDÉRANT que l'ensemble des vestiges du château, à VENDÔME (Loir-et-Cher) présente un intérêt d'art et d'histoire suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la conservation de son emprise du 12^e siècle, des vestiges de l'ancienne tour-maîtresse du 11^e siècle, des constructions liées aux travaux de César de Vendôme entre 1620 et 1640,

SUR la proposition de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 12 novembre 2019

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Sont inscrits au titre des monuments historiques les vestiges de l'ancienne tour-maîtresse, les courtines sud et ouest, la tour Saint-Lubin, les talus et fossés au sud et au nord notamment la Montagne, la capitainerie, la poudrière et les sols et tréfonds associés, les murs de la rampe et les parcelles de sols correspondant aux vestiges. Le tout sur les parcelles 123, 125, 126, 127, 128, 137, 139, 140, 141, 156, 377, 378, 443, 491, 537 et 556 figurant au cadastre section AZ de la commune de VENDÔME (41100) et sur le domaine public non cadastré pour la rampe et ses murs.

La parcelle 123, section AZ, 9 rue Ferme d'une contenance de 5 a 02 ca,
La parcelle 125, section AZ, 19, rue Ferme d'une contenance de 8 a 38 ca,
La parcelle 126, section AZ, 21, rue Ferme, d'une contenance de 4 a 70 ca,
La parcelle 127, section AZ, 23, rue Ferme, d'une contenance de 1 a 90 ca,
La parcelle 128, section AZ, 27, rue Ferme, d'une contenance de 14 a 20 ca,
La parcelle 137, section AZ, 6, rampe du château, d'une contenance de 130 m carré,
La parcelle 139, section AZ 3, rampe du château, d'une contenance de 1 a 22 ca,
La parcelle 140, section AZ, 5, rampe du château, d'une contenance de 735 m carré,
La parcelle 141, section AZ, 14, faubourg Saint-Lubin, d'une contenance de 3 a 82 ca,
La parcelle 156, section AZ, 7 rampe du château, d'une contenance de 16 a 55 ca,
La parcelle 377, section AZ, rue Ferme, d'une contenance de 2 a 73 ca,
La parcelle 378, section AZ, 7, rue Ferme, d'une contenance de 12 a 14 ca,
La parcelle 443, section AZ, 15, rue Ferme, d'une contenance de 12 a 63 ca,
La parcelle 491, section AZ, 18, faubourg Saint-Lubin, d'une contenance de 30 a 66 ca,
La parcelle 537, section AZ, faubourg Saint-Lubin, d'une contenance de 1ha 09 a 61 ca,
La parcelle 556, section AZ, faubourg Saint-Lubin, d'une contenance de 1 ha 61 ca.

Les parcelles AZ 123 et AZ 377 appartiennent en nue propriété à Monsieur Denis Bruno DUBERT, né le 11 octobre 1957 à VENDÔME (41100), divorcé, demeurant 9, rue Ferme à VENDÔME (41100) par la donation-partage dressée le 4 mai 2012 devant Maître GAYOUT, notaire à VENDÔME (41100) et déposée au Bureau des hypothèques de Vendôme (41100) le 1^{er} juin 2012, volume 2012P, numéro 1420 et en tant qu'usufruitière à Madame Madeleine Alice HALLLOUIN, épouse DUBERT, veuve, retraitée, née le 4 mars 1928 à SAINT-JEAN-FROIDMENTEL (Loir-et-Cher). Le bien cadastré AZ 123 est issu de l'acquisition suivant acte reçu par Maître AUBERT, notaire à VENDÔME (41100) le 28 juin 1955, dont une copie a été publiée au Bureau des hypothèques de VENDÔME (41100), le 20 juillet 1955, volume 3026, numéro 62. Le bien cadastré AZ 377 est issu de l'acquisition suivant acte reçu par Maître AUBERT, notaire à VENDÔME (41100) le 14 mars 1974 dont une copie authentique a été publiée au Bureau des hypothèques de VENDÔME (Loir-et-Cher) le 19 mars 1974, volume 4031, numéro 39 et enfin par une attestation de propriété immobilière après décès de Monsieur Gérard DUBERT suivant acte reçu par Maître MARTINET, notaire à VENDÔME (41100) le 20 août 1986 dont une copie a été publiée au Bureau des hypothèques de VENDÔME (41100), le 17 octobre 1986, volume 5101, numéro 17.

La parcelle AZ 125 sur laquelle se situe l'ensemble immobilier du 19, rue Ferme, à VENDÔME (41100) a fait l'objet d'un état descriptif de division et de règlement de copropriété en date du 15 février 2001 reçu par Maître AUBERT, notaire à VENDÔME (41100), publié au Bureau des hypothèques de VENDÔME (41100) le 22 février 2001, volume 2011 P, numéro 513. Les lots 14, 15 et 16 comprenant respectivement 12/1000^e, 62/1000^e et 4/1000^e de la propriété du sol et des parties communes générales appartiennent à Madame Florence Françoise Valérie GHYSELINCK dite « Aimée de COURTOZE », née le 30 mai 1963 à TOURS (37000), artiste peintre, divorcée,

demeurant 116-118, avenue Ronsard à VENDÔME (41100) par acte de vente du 18 avril 2007 dressé devant Maître GAYOUT, notaire à VENDÔME (41100), et dont une copie authentique a été déposée au Bureau des hypothèques de VENDÔME (41100) le 4 juin 2007, volume 2007P, numéro 1653.

La parcelle AZ 126 appartient à Monsieur Olivier Jean-Pierre SARRAZIN, animateur, né le 11 décembre 1971 à TOURS (37000) et à son épouse Christine Nadia PINEAU, assistante sociale, née le 14 novembre 1967 à TOURS (37000), marié sous le régime de la communauté des biens réduits aux acquets, par acte de vente du 18 octobre 2005, dressé devant Maître AUBERT, notaire à VENDÔME (41100) et déposé au Bureau des hypothèques de VENDÔME (41100) le 6 décembre 2005, volume 2005P, numéro 3473.

La parcelle AZ 127 appartient pour 1/4 en toute propriété et 3/4 en usufruit d'une part à Madame Suzanne Marie-Claire FIMAYER, veuve de Daniel John BIE, née le 23 février 1952 à SARREBOURG (Moselle) et à ses enfants, Vincent Antoine BIE, né le 7 février 1981 à MONT SAINT AIGNAN (Seine Maritime) et Estelle Sophie BIE, née le 7 mai 1982 à MONT SAINT AIGNAN (Seine Maritime) suite à l'attestation après décès de John BIE né le 19 mai 1951, du 8 septembre 1987, reçue par Maître REGNAULT, notaire à VENDÔME (41100), publiée le 2 octobre 1987, volume 5191, n°21. Le bien est issu de l'acquisition par les époux BIE-FIMAYER suivant acte reçu par Maître REGNAULT, notaire à BLOIS (41000) les 18 octobre et 22 novembre 1986, publié au Bureau des hypothèques de VENDÔME (41100) le 8 décembre 1986, volume 5113, numéro 25.

La parcelle AZ 128 appartient en indivision à Monsieur Nicolas GAVRILOFF, né le 19 mai 1933 à LYON (Rhône), ingénieur, et à son épouse Madame Irène SUZIALUK, née le 12 octobre 1944 à SAINT-VALLIER (Saône-et-Loire), sans profession, demeurant ensemble 27, rue Ferme à VENDÔME (41100) par acte de vente reçu le 26 novembre 1988 devant Maître Antoine CARAYOL notaire à VENDÔME (41100), publié au Bureau des hypothèques de VENDÔME (41100) le 29 décembre 1988, volume 5308, numéro 16.

La parcelle AZ 137 appartient à la COMMUNE DE VENDÔME (41100) depuis une date antérieure à 1956. Les tréfonds de la parcelle AZ 137 appartiennent à la COMMUNE DE VENDÔME (41100), par acte de vente reçu devant Maître PARMENTIER, notaire à VENDÔME (41100), le 22 août 1973 et publié au Bureau des hypothèques de VENDÔME (41100) le 24 août 1973, volume 3995, numéro 3. La commune est identifiée au répertoire SIREN de l'INSEE sous le numéro 214 102 691.

La parcelle AZ 139 appartient en nue-propriété à M. Guilhem François Christophe DENIZOT, né le 10 avril 1970 à MONTPELLIER (34000) par acte de donation-partage dressé devant Maître VALLAT, notaire à MONTPELLIER (34000), le 28 janvier 2019, et publié au service de la publicité foncière de BLOIS 1 (41000) le 14 février 2019, volume 2019P, numéro 1788. Les donateurs, Monsieur Michel Georges DENIZOT, né le 6 juillet 1931 à VENDOME (41100) et son épouse Madame Jeannine Juliette Eliane POUGET née le 22 mai 1931 à VILLENEUVE LES BEZIERS (34420) s'en réservant l'usufruit. Le bien est issu d'un acte d'acquisition reçu par Maître BUISSON, notaire à VENDÔME (41100), les 13 et 21 novembre 2007, publié au service de la publicité foncière de BLOIS 1 (41000), le 16 janvier 2008, volume 2008 P, numéro 139.

La parcelle AZ 140 appartient en nue-propriété à M. Guilhem François Christophe DENIZOT, né le 10 avril 1970 à MONTPELLIER (34000) par acte de donation-partage dressé devant Maître VALLAT, notaire à MONTPELLIER (34000), le 28 janvier 2019, et publié au service de la publicité foncière de BLOIS 1 (41000) le 14 février 2019, volume 2019P, numéro 1788. Le donateur, Monsieur Michel Georges DENIZOT, né le 6 juillet 1931 à VENDOME (41100) s'en réservant l'usufruit. Le bien est issu de l'attestation de propriété immobilière aux termes d'un acte reçu par Maître BUISSON, notaire à VENDÔME (41100), le 31 octobre 1977, publié au Bureau des hypothèques de VENDÔME

(41100), le 9 novembre 1977, volume 4288, numéro 27. L'attestation de propriété immobilière a été reçue par Maître HECK, notaire à SCEAUX (Hauts de Seine), les 24 février et 3 mai 1994, publiée au Bureau des hypothèques de VENDÔME (41100) le 19 janvier 1995, volume 1995P, numéro 243.

La parcelle AZ 141 appartient en indivision à Monsieur Florent Sylvain DUPERRON, informaticien, né le 15 décembre 1973 à VENDOME (41100) et à son épouse Madame Anaïs Eléonor DYCK née le 6 janvier 1975 à BARNSTAPLE (Devon, Grande-Bretagne) demeurant ensemble 10, rue Frincambault à VENDÔME (41100), par acte de vente dressé devant maître GERARDIN, notaire à VENDÔME (41100) le 2 août 2002, publié au Bureau des hypothèques de VENDÔME (41100) le 13 septembre 2002, volume 4104P02 2002P, numéro 2635.

La parcelle AZ 156 appartient à M. Olivier Louis TISSERAND, né le 9 novembre 1972 à BLOIS (41000) suite au décès de Madame Colette Jeannine BLONDEAU, née le 3 juillet 1929 à VENDÔME (41100) et décédée le 10 juin 2016 à VENDÔME (41100) suivant l'attestation immobilière après décès dressée devant Maître Marc AUBERT, notaire à VENDÔME (41100) le 27 octobre 2016 et publiée au service de la publicité foncière de VENDÔME (41100), le 8 novembre 2016, volume 2016P, numéro 2396. Le bien avait été acquis suivant acte reçu par Maître CROYERE, notaire à VENDÔME (41100), le 11 mai 1960, publié au Bureau des hypothèques de VENDÔME (41100) le 19 mai 1960, volume 3231, numéro 14.

La parcelle AZ 378 sur laquelle se situe l'ensemble immobilier des 3, 5 et 7, rue Ferme, à VENDÔME (41100) a fait l'objet d'un état descriptif de division en 17 lots et à un règlement de copropriété en date du 5 octobre 1979, reçu par Maître BARRIERE, notaire à MONTOIRE-SUR-LE-LOIR (41800), publié au Bureau des hypothèques de VENDÔME (41100) le 29 octobre 1979, volume 4461, numéro 34.

Les lots 15, 16 et 17 et 6 comprenant respectivement 12/1000^e, 12/1000^e et 14/1000^e des parties communes générales appartiennent à la Société anonyme « ROBINET ET COMPAGNIE », dont le siège est 23, rue Gambetta à CHÂTEAUDUN (28200), immatriculée au Registre du Commerce de CHARTRES (28000) sous le numéro 6420329. La Société en est propriétaire par acte reçu devant Maître ROBERT, notaire à CHÂTEAUDUN (Eure-et-Loir), le 26 juillet 1979, publié au Bureau des hypothèques de VENDÔME (41100) le 2 août 1979, volume 4441, n°27.

Il est à noter que le lot 17 (ancien bâtiment 5) est grevé d'un droit de passage au profit de la propriété de M. DENIZOT, propriétaire de caves dans le roc sises derrière le parking. « En vertu de titres publiés antérieurement au 1^{er} janvier 1956, le terrain situé au levant des bâtiments ci-dessus est grevé d'un droit de passage au profit de la propriété de M. DENIZOT, cadastrée section AZ 140, 5 rampe du château à VENDOME (41100), pour permettre l'accès à des caves dans le coteau, dans lesquelles se trouve le puits de la propriété de M. DENIZOT, afin de permettre les réparations éventuelles à ce puits (les caves de M. DENIZOT étant fermées par une grille en fer appartenant à ce dernier ». Cette servitude s'applique uniquement au lot 17 (ancien bâtiment 5).

La parcelle 443 appartient en indivision à Monsieur Philippe André René CHAMBRIER, professeur, né le 31 juillet 1950 à MONTFORT-LE-ROTRON (Sarthe) et à son épouse Madame Martine Bernadette Marguerite LETESSIER, née le 27 décembre 1950 à ASSE LE RIBOUL (Sarthe), mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduits aux acquets, demeurant ensemble 42, Faubourg Chartrain à VENDÔME (41100) par acte de vente dressé devant maître BUISSON, notaire à VENDÔME (41100), le 23 juin 2001, publié au Bureau des hypothèques de VENDÔME (41100), le 28 juillet 2001, volume 2001P, numéro 2267.

La parcelle AZ 491 appartient à M. Guillaume Roger Jacques LE ROYER, né le 11 juin 1975 à EVREUX (Eure) par acte de vente dressé devant maître FLEURY, notaire à VENDÔME (41100), le 30 juin 2008 et publié au Bureau des hypothèques de VENDÔME (41100), le 11 septembre 2008, volume 2008P, numéro 2512.

La parcelle AZ 537 appartient à M. Denis François BARBEREAU né le 11 janvier 1957 à NEUVY-EN-SULLIAS (Loiret) et à son épouse Mme Colette Brigitte Corinne BATAILLE, née le 4 juillet 1965 à PARIS (75014), demeurant ensemble 71, rue des Moulins à NEUVY-EN-SULLIAS (Loiret), par acte de vente après division, dressé devant maître GERARDIN, notaire à VENDOME (41100), le 26 février 2003 et publié au Bureau des hypothèques de VENDÔME (41100) le 11 mars 2003, volume 2003P, numéro 672.

La parcelle AZ 556 appartient à Monsieur Frédéric Pierre Georges LAMBERT, né le 16 octobre 1979 à VENDOME (41100), par acte de vente après division reçu devant Maître GAYOUT, notaire à VENDOME (41100), le 3 mars 2006, publié au bureau des hypothèques de VENDOME (41100) le 27 avril 2006, volume 2006 P, numéro 1321.

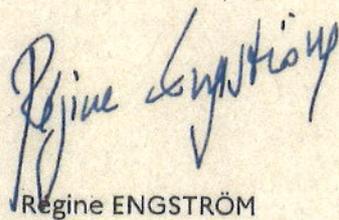
ARTICLE 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à Madame la ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

ARTICLE 4 : La préfète de la région Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Orléans, le 29 AVR. 2021

La préfète



Régine ENGSTRÖM

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : **M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un recours hiérarchique, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**
- un recours contentieux, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.
Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

— Le MM liste de 1840
— Proposition d'extension de
protection - T.M.

[Signature]
Directeur de l'Économie et des Finances
Système CADASTRAL

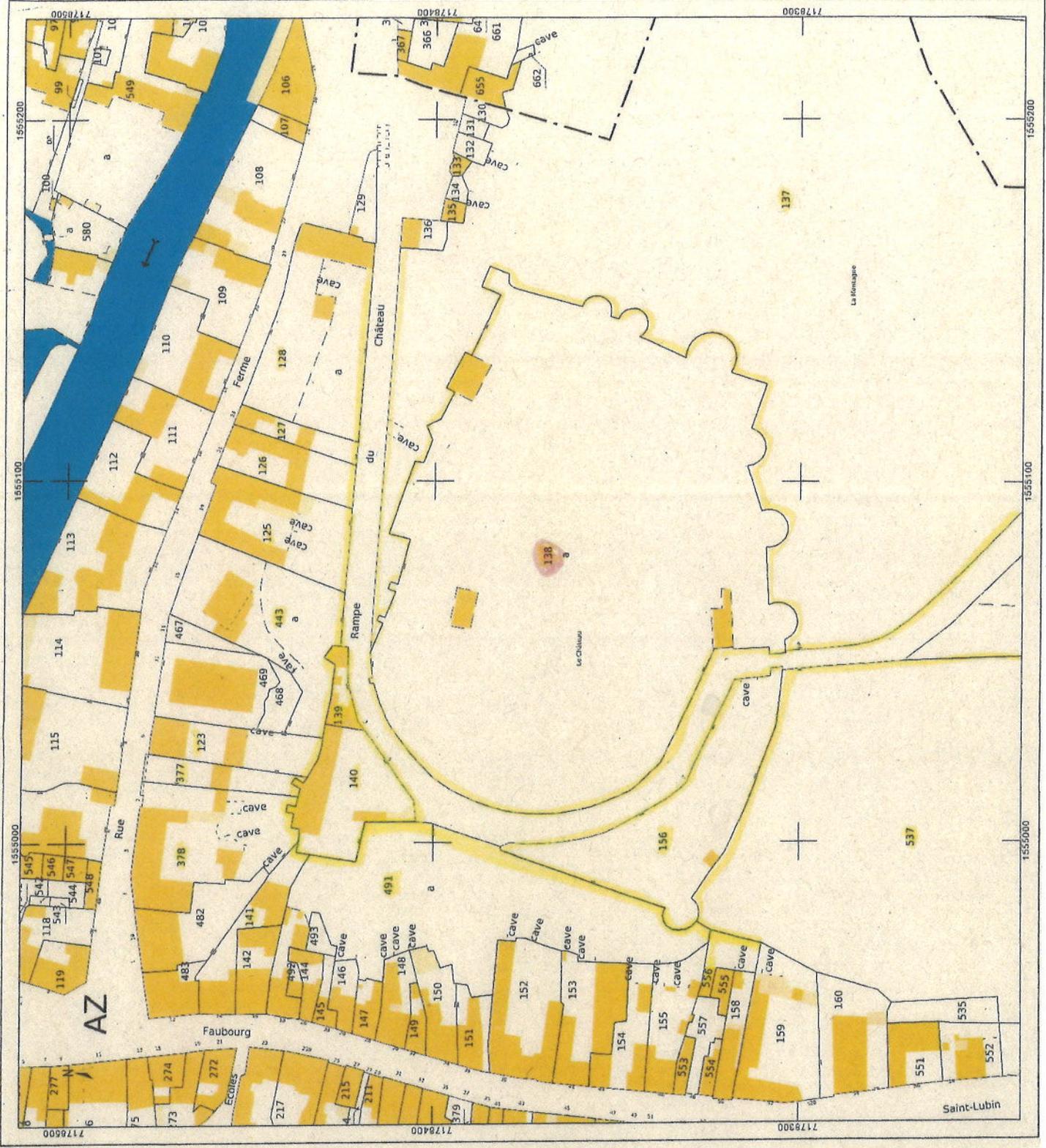
Département :
LOIR ET CHER
Commune :
VENDÔME

Section : AZ
Feuille : 000 AZ 01
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000
Date d'édition : 16/12/2014
(fuseau horaire de Paris)
Coordonnées en projection : RGF93CC48

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
VENDÔME
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastreale
10, rue Louis Bodin 41026
41026 BLOIS CEDEX
tél. 02.54.55.71.51 - fax 02.54.55.70.38
cdf@blois@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2012 Ministère de l'Économie et des finances



Vendôme - Château - extension de protection - périmètre 500 mètres

